



*Le Directeur Général*

N.I.F.: A 0707219 F

**COMMUNIQUE OFFICIEL N° 01/ 011 /DGI/DG/DESCOM/MM/CK/2024**

LA DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS (DGI) INFORME TOUTES LES PERSONNES PHYSIQUES RÉMUNÉRÉES PAR UN TIERS DE DROIT PUBLIC OU DE DROIT PRIVÉ QUE CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 22 TER DE LA LOI N° 004/2003 DU 13 MARS 2003 PORTANT RÉFORME DES PROCÉDURES FISCALES, TELLE QUE MODIFIÉE ET COMPLÉTÉE À CE JOUR, ET SES MESURES D'APPLICATION, ELLES SONT TENUES DE SOUSCRIRE, AU PLUS TARD LE 30 MARS, AUPRÈS DES CENTRES D'IMPÔTS SYNTHÉTIQUES (CIS) DE L'ADMINISTRATION FISCALE DU LIEU DE LEUR RÉSIDENCE, UNE DÉCLARATION RÉCAPITULATIVE ANNUELLE DE L'IMPÔT PROFESSIONNEL SUR LES RÉMUNÉRATIONS (IPR) AFFÉRENTES AUX RÉMUNÉRATIONS VERSÉES PAR LEURS EMPLOYEURS AU COURANT DE L'ANNÉE 2023.

POUR L'EXERCICE FISCAL 2024/2023, L'ÉCHÉANCE DE SOUSCRIPTION DE CETTE DÉCLARATION, QUI DOIT ÊTRE ACCOMPAGNÉE DES FICHES DE PAIE ÉTABLIES PAR L'EMPLOYEUR CONFORMÉMENT AU MODÈLE PRESCRIT PAR LA RÈGLEMENTATION EN VIGUEUR, INTERVIENT LE VENDREDI 29 MARS 2024.

AUSSI, L'ADMINISTRATION FISCALE INVITE-T-ELLE TOUTES LES PERSONNES PHYSIQUES CONCERNÉES PAR CETTE OBLIGATION À RETIRER LE FORMULAIRE DE DÉCLARATION AUPRÈS DES CENTRES D'IMPÔTS SYNTHÉTIQUES DU LIEU DE LEUR RÉSIDENCE OU À LE TÉLÉCHARGER À PARTIR DU SITE WEB DE LA DGI À L'ADRESSE SUIVANTE: [WWW.DGI.GOUV.CD](http://WWW.DGI.GOUV.CD).

S'AGISSANT D'UN EMPLOYÉ AYANT CHANGÉ D'ADRESSE D'HABITATION PAR RAPPORT À L'ANNÉE DE PERCEPTION DES RÉMUNÉRATIONS, LA DÉCLARATION DOIT ÊTRE RETIRÉE ET SOUSCRITE AUPRÈS DU CENTRE D'IMPÔTS SYNTHÉTIQUES CORRESPONDANT À SA NOUVELLE ADRESSE.

LA DÉCLARATION RÉCAPITULATIVE ANNUELLE DE L'IPR DOIT ÊTRE SOUSCRITE SOIT SUR SUPPORT PAPIER, SOIT PAR VOIE ÉLECTRONIQUE À TRAVERS LA PLATEFORME « I-IMPÔT EMPLOYÉ », MÊME EN CAS DE NON PAIEMENT, DE PAIEMENT PARTIEL OU DE RETARD DE PAIEMENT DES RÉMUNÉRATIONS.

*Bonnet*

EN CAS DE NON-RESPECT DE CETTE OBLIGATION, IL SERA APPLIQUÉ À  
L'EMPLOYÉ DÉFAILLANT UNE AMENDE CONFORMÉMENT À LA LÉGISLATION  
FISCALE EN VIGUEUR.

FAIT A KINSHASA, LE 26 MARS 2024

***BARNABÉ MUAKADI MUAMBA***

